

UNIFAF - OPCO Santé GRAND EST

ACTION COLLECTIVE REGIONALE
au bénéfice des Travailleurs Handicapés d'ESAT de
Champagne Ardenne

Campagne 2020

« Petite maçonnerie d'aménagement paysager »

Cahier des charges TH 02.20

octobre 2019

Proposition à adresser **impérativement par courrier électronique**
et (un seul exemplaire) **par courrier postal** à :

Catherine TANGUY
Responsable du Pôle Gestion Conseil
UNIFAF; déléataire de l'OPCO Santé Grand Est (Délégation Champagne Ardenne)
8 rue du Port de Marne
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Catherine.tanguy@unifaf.fr et ingrid.boutter@unifaf.fr

Date limite de réception des offres : 19 novembre 2019

1. Identification du commanditaire

Depuis le 1er avril 2019, Unifaf est devenu le délégataire de l'OPCO Santé. Implanté au niveau national, Unifaf, jusqu'en 2019, représente la branche sanitaire, sociale et médico-social à but non lucratif. Sa présence est dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en formation à partir des spécificités locales et des paramètres propres à la branche professionnelle et, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME), foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.). Quelques chiffres-clés d'Unifaf

Pour plus d'informations, consulter notre enquête emploi 2017:

<https://enquete-emploi.unifaf.fr/>



Cet appel à projet concerne les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) du Territoire de Champagne Ardenne. Ce sont 27 ESAT, portés par 19 associations comprenant 2623 travailleurs handicapés.

2. Objet du marché

La loi du 11 février 2005 et ses décrets d'application, notamment le décret du 20 mai 2009, le décret du 27 décembre 2016, ont exprimé la volonté du parlement et du gouvernement de promouvoir la formation professionnelle des travailleurs handicapés d'ESAT. Des moyens supplémentaires ont été attribués aux ESAT pour satisfaire cette exigence. L'administration a confié la gestion de ces Fonds, pour les ESAT de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale à UNIFAF.

C'est dans ce cadre qu'un Comité de Pilotage pour le développement de la formation des Travailleurs handicapés d'ESAT s'est constitué sur le territoire de Champagne Ardenne. Il permet ainsi de détecter et recenser les besoins en formation des travailleurs en proposant des thèmes d'actions collectives régionales. Dans le cadre de ces ACR, nous souhaitons mettre en place une action de formation intitulée « petite maçonnerie d'aménagement paysager »

3. Description de la demande

a. Contexte

Une grande partie des ESAT de Champagne Ardenne possèdent une activité espaces verts. Les besoins du marché des espaces verts évoluent vers une activité de petite maçonnerie d'aménagement paysager.

b. Objectifs

Objectif principal : Cette formation a pour objectif de développer, perfectionner les connaissances des travailleurs handicapés, lesquels, possèdent un niveau de maîtrise de la lecture et de l'écriture très hétérogène. Il s'agira, par conséquent, d'adapter les méthodes et supports pédagogiques au public.

L'action de formation devra permettre, à son issue, de permettre aux travailleurs handicapés d'ESAT, de mieux appréhender les nouvelles tâches qui leur sont confiées. L'acquisition de ce bloc de compétence pourrait permettre la poursuite du parcours de professionnalisation du travailleur, qui, par capitalisation, pourrait conduire à l'obtention d'une qualification (CQP, CCP, Titre Professionnel...).

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

- Acquérir les bases de la petite maçonnerie d'aménagement paysager
- Identifier les différents matériaux : bois, pavés, pierres, béton, briques, sable....
- Attribuer les bons outils aux bonnes fonctions
- Respecter les consignes de montage d'un muret, d'une clôture, pergolas, bassins, d'installation de mobiliers urbains, de pose de boîtes aux lettres, tables de pique nique...
- Réaliser une dalle béton (abri poubelles, abri de jardin...)
- Effectuer un dallage, un pavage simple d'une allée
- Reconnaître les principaux végétaux dans les différents environnements
- Appliquer les règles de sécurité des personnes selon le lieu (particuliers, entreprises, espaces public ou privé), l'environnement, la météo, les matériels utilisés....

c. Public ciblé

Travailleurs handicapés d'ESAT de Champagne Ardenne d'activité espaces verts.

d. Etablissements concernés

ESAT

4. Description des prestations attendues

Les organismes de formation sélectionnés devront :

- Réaliser l'ingénierie pédagogique,
- Prendre contact avec les ESAT qui recevront la formation en amont des sessions afin, éventuellement, d'exprimer les besoins en matériels nécessaires.
- Animer les modules constituant le dispositif de formation
- Elaborer des bilans permettant d'évaluer le dispositif de formation. Des bilans individuels permettront d'identifier quels stagiaires pourraient potentiellement acquérir de nouveaux blocs de compétences en poursuivant l'action de professionnalisation
- Prendre des photos de groupes ou individuelles des stagiaires en formation (en vue de la remise des attestations de formation prévue en mars N+1 pour l'ensemble des TH concernés par les actions collectives d'Unifaf)

a. Durée

La durée de la formation est laissée à l'appréciation de l'organisme de formation. Cependant, une journée de formation ne dépassera pas 6h et ne sera pas dispensée le vendredi après midi.

b. Constitution des groupes

Le nombre de sessions est dépendant du nombre de personnes inscrites. Les sessions de formation se dérouleront au sein des ESAT.

Un groupe comptera idéalement 10 participants maximum.

Unifaf; déléguataire de l'OPCO Santé Grand Est se chargera des inscriptions et de la constitution des groupes, et demandera à l'organisme de formation un calendrier des dates de formation.

c. Contenus et moyens pédagogiques

Il appartient au prestataire de définir un contenu et une pédagogie permettant de répondre aux objectifs précédemment énoncés. Au vu des bilans des sessions de formation, l'organisme pourra ajuster le déroulé et le support de formation dans une logique d'amélioration continue.

Les méthodes pédagogiques employées viseront à la participation active et à l'adhésion des stagiaires. Les exposés seront illustrés d'exercices pratiques et les supports adaptés au public concerné.

La remise d'un support pédagogique structuré et réellement adapté à la formation délivrée est demandée.

Dans l'éventualité où un matériel spécifique serait requis par l'organisme de formation, ce point devra être spécifié et souligné dans la proposition. Toutefois, dans l'éventualité où ce matériel pourrait ne pas être mis à disposition du formateur, Unifaf; déléataire de l'OPCO Santé Grand Est ne saurait en être tenu pour responsable.

d. Calendrier prévisionnel

La formation aura lieu en 2020.

Les vacances scolaires et les vendredis sont à éviter.

e. Suivi et évaluation du dispositif

Afin de suivre le déploiement de l'action, l'organisme de formation sélectionné devra réaliser :

- Un positionnement initial
- Une évaluation des acquis pendant et à l'issue de la formation : évaluation individuelle par stagiaire. De plus, un avis sera attendu sur la faisabilité de la poursuite vers des blocs de compétences.
- Un bilan formateur à la suite de chaque session faisant état des difficultés, des points forts ainsi que des axes d'amélioration possibles (cible, durée, contenu).

A noter qu'un représentant d'Unifaf; déléataire de l'OPCO Santé Grand Est ou du COPIL TH de Champagne Ardenne pourra effectuer un bilan en présentiel sur une des sessions organisées. L'organisme de formation devra prévoir un temps d'échanges avec les stagiaires, le formateur et le moniteur ou référent de l'ESAT.

5. Organisation logistique et administrative

Le prestataire est responsable à minima :

- De proposer un calendrier de mise en œuvre des sessions de formation lorsque les groupes seront définis
- De faire émarger les stagiaires par demi-journée de formation
Un modèle de feuille d'émargement avec les mentions souhaitées sera envoyé au prestataire retenu par courrier électronique.
- De transmettre à chaque stagiaire une attestation de formation précisant le périmètre et la durée de celle-ci.
- De mettre à disposition des stagiaires sous forme électronique et papier les supports de formations utilisés, ainsi que tout document écrit ou audiovisuel pertinent ; ces éléments seront également à adresser à Unifaf; déléataire de l'OPCO Santé Grand Est.

6. Financement et facturation

a. Financement

Les frais d'animation, d'ingénierie, les frais de transport et d'hébergement du formateur, les frais éventuels de reproduction et d'acheminement des supports sur le lieu de formation sont plafonnés à **1 200€ TTC** par jour de formation.

A noter, **une dégressivité du prix selon le nombre de sessions est fortement conseillée.**

Les frais de déplacement du ou des formateur(s) devront être clairement distingués des frais pédagogiques. Aucun frais supplémentaire ne pourra être facturé à Unifaf; déléataire de l'OPCO Santé.

b. Facturation

La facturation devra nous parvenir **obligatoirement un mois après la fin de chaque session** et devra être accompagnée des feuilles d'émargement, de la compilation des évaluations de chaque participant, la synthèse des évaluations et le bilan formateur.

Les postes de frais devront être détaillées (coût pédagogique, frais déplacement, frais de repas,...)

- Les frais de repas du midi des stagiaires sont financés par les ESAT.

7. Éléments de contractualisation

a. Organisme de formation candidat

Les organismes de formation candidats devront :

- Disposer d'un numéro de déclaration d'activité en cours de validité
- Être référencés au Data Dock

b. Nature du contrat

Un contrat de prestation de services sera conclu entre Unifaf; déléataire de l'OPCO Santé Grand Est et l'organisme de formation retenu.

c. Durée du marché

La durée maximale du marché est de 3 ans.

Les contrats seront conclus pour une durée de un an, et selon satisfaction des bilans et estimation des besoins, pourront être renouvelés 2 fois.

8. Organisation et sélection de l'organisme de formation

La sélection des organismes de formation est organisée par Unifaf; déléataire de l'OPCO Santé Grand Est.

a. Format de la proposition technique et commerciale

En tenant compte de ce cahier des charges, les propositions des organismes de formation devront faire apparaître clairement :

- la perception de la problématique ;
- une proposition précise du contenu de la formation, détaillée par séquences de formation ;
- les méthodes, techniques et outils pédagogiques
- la durée totale de la formation (*en heures et en jours*) et la durée par séquence de formation ;
- le rythme de la formation ;
- Les outils / livrables qu'il envisage de fournir aux stagiaires
- le dispositif d'évaluation prévu ;
- le nombre maximum de participants ;
- le coût de la formation (*T.T.C.*), en distinguant et détaillant :
 - les frais pédagogiques,
 - le cas échéant, les frais de transport et d'hébergement des intervenants,
- Confirmer sa capacité à intervenir sur l'ensemble du territoire Grand Est (Alsace, Lorraine et Champagne Ardenne)

- les références de l'organisme de formation pour des actions similaires (*intitulé des actions, nom de l'établissement bénéficiaire, type de public bénéficiaire*)
- les références et le C.V. du ou des intervenant(s) sur une formation de ce type ;
- le nom et la qualité de la personne responsable du projet (avec mail et numéro de téléphone) ;

Dans sa réponse, le candidat pourra proposer :

- Un intitulé pour l'action de formation
- Des pré-requis nécessaires.

Pièces indispensables à joindre à la proposition :

- Le programme (sur format A4) qui sera remis aux participants
- La fiche « Déroulé Pédagogique » - Fiche en Annexe I
- La fiche « Synthèse de l'offre » permettant d'identifier votre numéro de déclaration d'activité et votre numéro de SIRET, N° DPC si besoin, et référencement dans le Data Dock + Proposition technique et financière – Fiche en Annexe II
- Fiche synthétique à destination des adhérents – Fiche en Annexe III (cette fiche sera à renvoyer sous format word par le prestataire retenu)

b. Candidature

Les candidatures doivent être adressées **avant le 19 novembre/2019** :

- Par voie électronique à catherine.tanguy@unifaf.fr – Responsable du Pôle Gestion Conseil du Grand Est, Délégation de Champagne Ardenne et ingrid.boutter@unifaf.fr
- Par courrier à :

UNIFAF; délégué de l'OPCO Santé du GRAND EST

Délégation de Champagne Ardenne

8 rue du Port de Marne

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE

Les questions seront adressées exclusivement par mail à catherine.tanguy@unifaf.fr ou ingrid.boutter@unifaf.fr

Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

IMPORTANT

En cas de désaccord sur le choix de l'organisme de formation, il sera possible de demander aux prestataires candidats d'auditionner en réunion de COPIL.

La sélection des organismes de formation sera effectuée d'ici la fin du mois de novembre 2019.

c. Critères d'appréciation des candidatures

- Conformité administrative - **Eliminatoire**
- Conformité du contenu pédagogique (compréhension générale de la demande, cohérence entre objectifs et contenus, présentation détaillée et séquencée du programme, adéquation des méthodes et techniques pédagogiques aux objectifs, caractère innovant, durée/rythme, modalités d'évaluation) **40 %**
- Expertise intervenants et Organisme de formation (expertise sur du prestataire sur la thématique, connaissance du secteur du ou des intervenant(s), expérience pédagogique du formateur sur la thématique, expérience pédagogique du formateur avec le public ciblé) **30 %**
- Organisation de la formation (couverture territoriale Grand Est, respect des lieux, respect du calendrier, possibilité de décliner en intra association, moyens logistiques dédiés) **15 %**
- Coût (coût pédagogique, frais de déplacements, prix dégressif,...) **15 %**

ANNEXES

Annexe I :

Déroulé pédagogique

Annexe II :

Synthèse de l'offre

Annexe III :

Fiche synthétique à destination des adhérents

Déroulé pédagogique à joindre à la proposition

Déroulé pédagogique	Objectifs	Contenus	Méthodes pédagogiques	Formateur
J1 matin				
J1 après-midi				
J2 matin				
J3 après-midi				

SYNTHESE DE L'OFFRE

(à renseigner obligatoirement et à joindre au dossier de candidature)

1. Identité de l'organisme

(Cette fiche est à remplir par l'organisme porteur de la réponse à l'appel à candidature, désigné *pilote* du dispositif. En cas de co-traitance, cette fiche est à dupliquer et à remplir par chaque organisme co-traitant)

Nom de l'organisme	
SIRET et N° de DA	
Adresse du siège social	
Forme juridique	
Date de création	
Numéro de déclaration d'activité de l'organisme de formation	
Nom(s) du (des) dirigeant(s)	
Nom et fonction de la personne contact pour le dispositif	
Ligne directe et courrier électronique de la personne contact	
Effectif global	
Dont nombre de salariés permanents	
Effectif de formateurs	Effectif de formateurs
Couverture territoriale	<input type="checkbox"/> <i>Grand Est</i> <input type="checkbox"/> <i>National</i>
Démarche ou	<input type="checkbox"/> <i>Oui Préciser :</i>

certification qualité	<input type="checkbox"/> Non
N° d'enregistrement dans DATA DOCK	
Mise à disposition de locaux	
Equipements informatiques pour le cycle NTIC	Non concerné par cet AO.

2. Proposition technique et financière

Coût pédagogique	
Coût transport du (des) formateur(s)	
Coût hébergement du (des) formateur(s)	
Coût total	

FICHE TECHNIQUE SYNTHETIQUE

(à renseigner obligatoirement et à joindre au dossier de candidature)

Secteurs : Public visé : Durée : Organismes de formation : Interlocuteur OF (Prénom NOM, tel et mail) : Intervenant(s) :	Contexte
	Objectifs
	Pré-requis
	Contenu